



PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)
 Sous-Bassin Hydrographique de la MEUSE AVAL

P.A.S.H. RÉALISÉ PAR LES ORGANISMES D'ÉPURATION AGRÉÉS CONCERNÉS :

aide Association Intercommunale pour le Dévergondage et l'Épuration des communes de la Province de Liège

INVER Intercommunale Namuroise de Services Publics

PASH DRESSÉ PAR :
 La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

Par délégation pour délivrance de copie conforme,
 Michaël CORNELIS, Vice-Président du Comité de Direction
 Jean-Luc MARTIN, Président du Comité d'Administration
 Jean-Luc LEJEUNE, Conseiller, S.P.G.E.

VU POUR ÊTRE ANNEXE À L'ARRÊTE DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LE PASH DE LA MEUSE AVAL
 Namur, le 4 -05- 2006

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
 Benoît LUTGEN

Le Ministre-Président
 Elto Di Rupo

Feuille n° 23 /49 Echelle : 1/10 000

Informations gérées par la S.P.G.E. :

RÉGIMES D'ASSAINISSEMENT
 Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (*)

de 2 000 EH et plus (fa)
 habitât ou équip. communautaire

de moins de 2 000 EH (fb) :

Assainissement autonome
 Assainissement autonome (II) : habitât ou équip. communautaire

Assainissement autonome communal (Ib) :

Assainissement transitoire (Iii)
 habitât ou équip. communautaire

Zone urbanisable au PDS (*) dont l'assainissement est pris en charge dans un autre sous-bassin
 (*) : PDS : plan de secteur

RESEAU DE COLLECTE ET D'ÉGOUTTAGE

Cas généraux

existant adjugé ou à réaliser

Station de pompage

Collecteur sous pression

Collecteur gravitaire

Egout sous pression

Egout gravitaire

Cas particuliers

- A diagnostiquer - A rénover
- Fossé ou aqueduc transportant des eaux usées
- Eau de surface ayant fonction de collecteur
- Canalisation spécifique en assainissement autonome
- Canalisation d'eau claire existante
- Canalisation d'eau claire à réaliser

TRAITEMENT DES EAUX USEES

Station d'épuration

Station publique existante adjugée ou à réaliser

Station à statut particulier existante adjugée ou à réaliser

AUTRES PROBLÉMATIQUES

Dévergondage - Exhaure
 Station de pompage

Bassin d'orage
 existant adjugé ou à réaliser

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE

Eaux souterraines (Mise à jour : 1/10/2006)
 Captage public
 Zones de protection de captage arrêtées et Galeries de Heesbaye
 Prévention rapprochée (Ila)
 Prévention éloignée (Iib)
 Surveillance (Iii)

Eaux de surface (Mise à jour : 01/09/2002)
 Navigable
 2ème catégorie
 3ème catégorie
 non classé
 Cours vôtés

Zone de balnade (Mise à jour : 14/09/2004)
 Point ou zone de balnade
 Zone amont de balnade (cours d'eau)

Données environnementales (Mise à jour : 24/03/2005)
 Natura 2000

Limite naturelle :
 Sous-bassin hydrographique

SOURCE DGTLP

Plan de secteur (Mise à jour : 29/11/2004)
 Les zones où a été repris le régime d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur. Les zones destinées à l'urbanisation reprises au PASH n'interagissent en rien la responsabilité de la DGTLP. L'utilisation de nouveaux fonds de plans IGN peut entraîner des imprécisions quant aux zones destinées à l'urbanisation.

Limite administrative
 Limite communale

SOURCE IGN

Fond de plan IGN (Mise à jour : 29/01/2006)
 40/1 Limite de planche IGN (1/10.000)

Remarque : le document peut présenter des fonds de plan établis à différentes époques et selon différentes techniques.
 Autorisation de reproduction : convention TS 03384

Origine des données cartographiques : MNR-DGRNE - MNR-DGTLP - IGN
 Traitement des données : CEA et SPGE

